



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA DROME

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Dates et lieu de livraison des documents de propagande des candidats

SOCIETE KOBA

4, avenue du Docteur SCHWEITZER

69330 MEYZIEU

Du 03 au 05 novembre de 8H00 à 18H00 et le 06 novembre de 8H00 à 12H00

Du 09 novembre au 16 novembre de 8H00 à 20H00 et le 17 novembre de 8H00 à 12H00

CONDITIONS DE LIVRAISON :

- Palette 80*120 cm ;
- Une seule référence par palette ;
- Séparateur à l'aide de macule par étage ;
- **Mettre impérativement les documents (Profession de foi et BV) sous élastique ; pas de blister ni de cerclage**

BULLETINS DE VOTE

1/ POUR L'ENVOI AUX MAIRIES :

METTRE LES BULLETINS DE VOTE IMPERATIVEMENT EN CARTON DE 3000 EXEMPLAIRES POUR L'ENVOI AUX MAIRIES SOUS ELASTIQUE DE 500 EXEMPLAIRES OU SEPARER PAR UNE MACULE DE COULEUR AVEC INDICATION SUR CHAQUE CARTON DE LA MENTION « BULLETINS DESTINES AUX MAIRIES ».

2/ POUR L'ENVOI AUX ÉLECTEURS :

LES BULLETINS DE VOTE DESTINES A L'ENVOI AUX ELECTEURS DEVRONT ÊTRE CONDITIONNES EN PAQUETS DE 1000 EXEMPLAIRES SOUS ELASTIQUE.

Indiquer impérativement :

- PRÉFECTURE DE LA DRÔME ;

- Fiche d'identification de la palette avec le titre de la liste, le nom du candidat tête de liste, la nature (Profession de foi ou Bulletin) et le nombre de documents sur la palette.

Le Filmage de la palette devra permettre d'assurer le maintien des documents lors du transport.

FOURNIR un BON DE LIVRAISON reprenant tout le détail de la livraison, à savoir nombre de palettes, nature et nombre de documents, titre de la liste, nom du candidat tête de liste .